

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'INDRE

---

Le syndicat est administré par un conseil syndical composé de 50 membres élus par les représentants de chaque commune du département.

En plus de sa compétence fondatrice d'organisateur de la distribution publique d'électricité, Il met en œuvre différentes missions essentielles :

La Transition énergétique, la performance des réseaux d'énergie, l'aménagement du territoire et l'optimisation des ressources énergétiques.

# Les missions et services du SDEI

22 personnels administratifs et techniques

- ❖ **Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE)**  
au service des 241 communes du département
- ❖ **Electrification rurale** : travaux de dissimulation – sécurisation – renforcement – extension
  - 6 600 000 € annuel de Travaux réseaux
- ❖ **Système d'Information Géographique** – outil IGEO 36 : mise à disposition des données géographiques et cartographiques
  - 229 Collectivités adhérentes
  - 45000 connexions/an
- ❖ **Service urbanisme** – Application du Droit des Sols (ADS) : instruction des actes d'urbanisme
  - 86 communes adhérentes – 2000 actes instruits

# Les missions et services du SDEI

## ❖ Service Energie

Conseil en énergie partagé :

- Réalisation du bilan et des suivis énergétiques du patrimoine des collectivités
- Préconisations techniques avec et sans dépenses d'investissement

➤ 60 communes adhérentes – 373 bâtiments traités

Groupement Achat Energie :

➤ Sécuriser les procédures de passation des marchés

## ❖ Service Mobilité : IRVE

➤ 86 bornes de recharge – maillage 15 km<sup>2</sup>

## ❖ Energies Renouvelables : Outils d'accompagnement des collectivités, les SEM

➤ Ener Centre Val de Loire – SEMER – Centre Val de Loire Energie

# 1<sup>er</sup> schéma directeur du déploiement de recharge en 2016

Coût installation 81 bornes (comptages + bornes + travaux installations + signalisation) :

**736 592 € HT**

Subvention ADEME : **364 149 €**

Les communes d'implantation des bornes de charge ont bénéficié de l'appel à projet porté par le SDEI contribuent à hauteur de :

- ✓ 2000 € de fonds de concours en partie investissement
- ✓ 200 € annuellement en partie fonctionnement



50 % du montant de l'investissement a été financé par l'ADEME et le reste par les fonds propres du SDEI

Concernant la partie fonctionnement estimée en 2017 à 1200 € TTC annuellement par borne, 200 € sont financés par le fonds de concours de la commune le reste pris en charge totalement par le SDEI

# LA BORNE



La borne retenue par le SDEI est de marque LAFON.

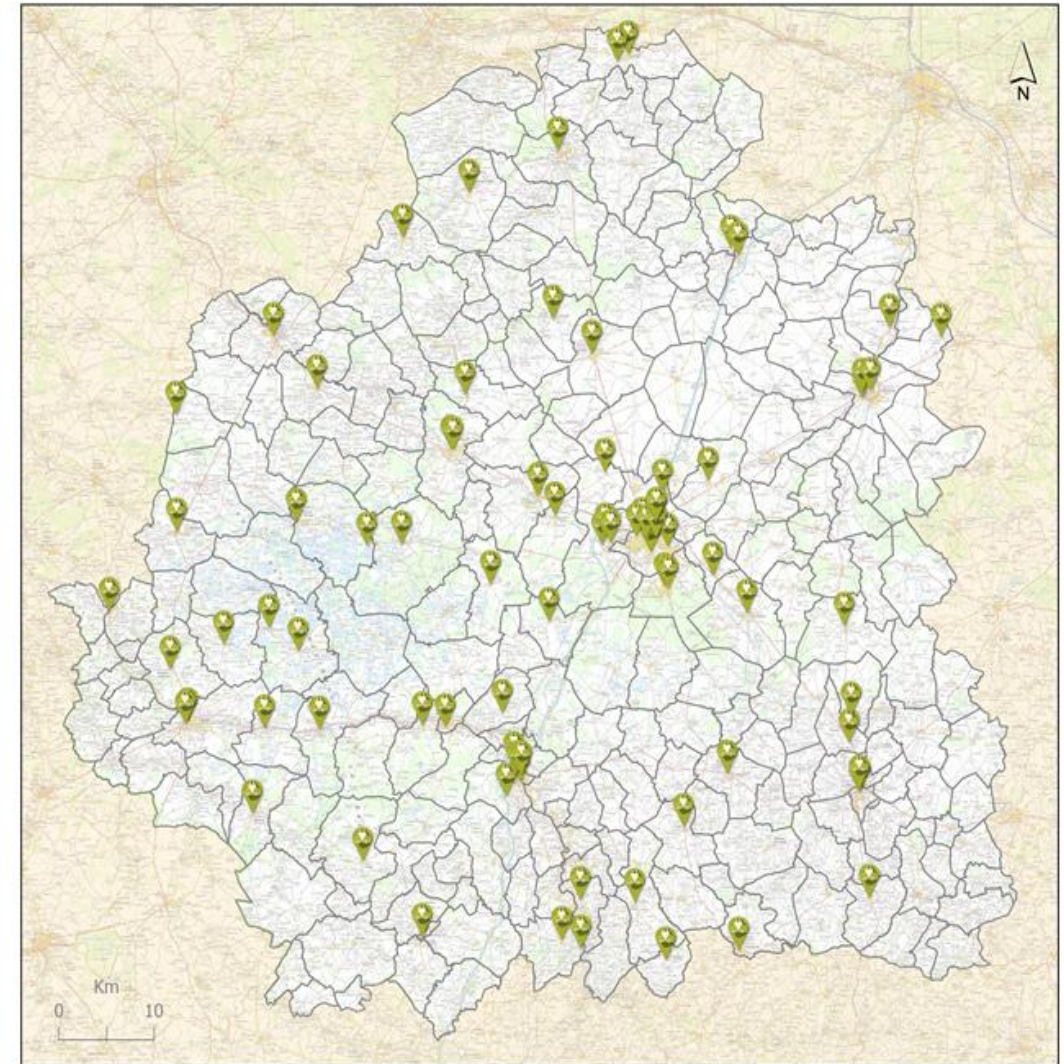
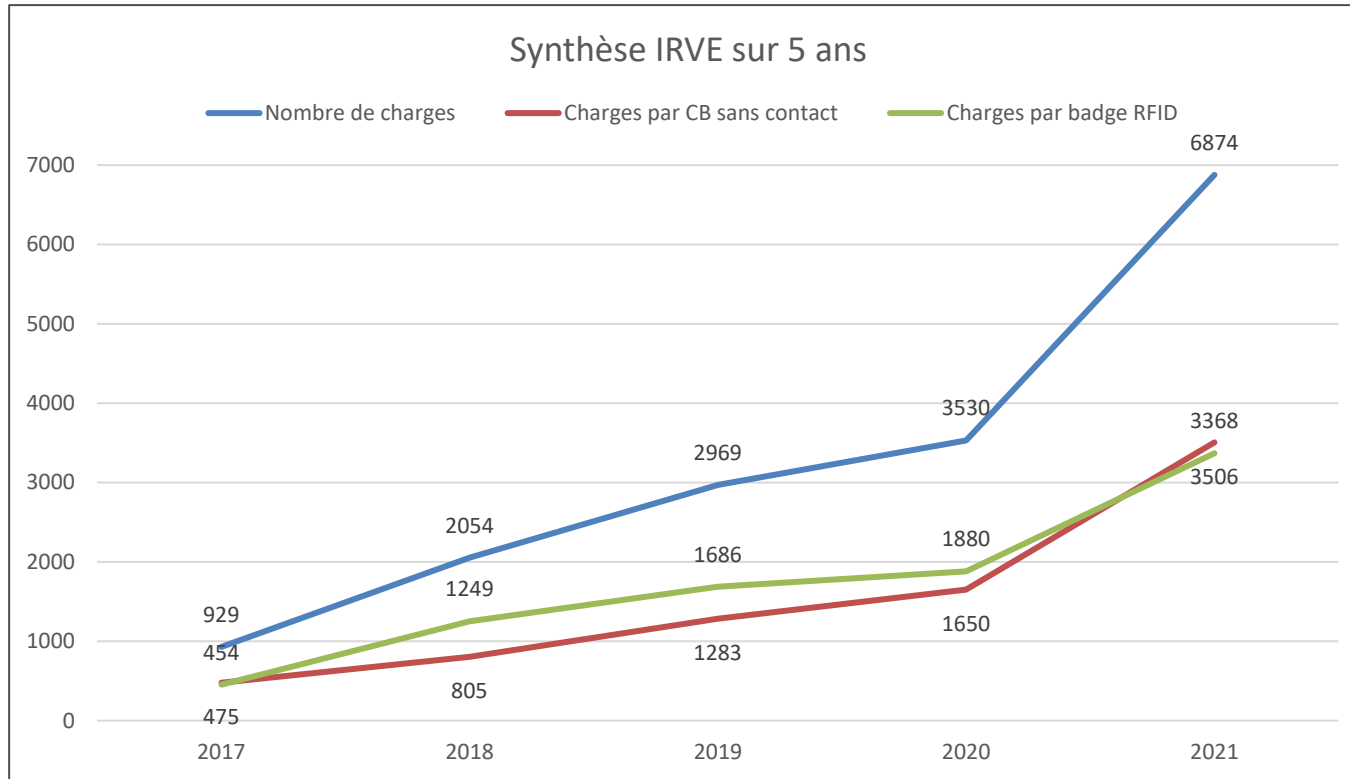
Caractéristiques techniques : Types accélérées, puissance comprise entre 3 et 22 kVA avec 2 points de charge (T3 / prise E/F et T2 / prise E/F)

Lecteur badge RFID et terminal bancaire sans contact  
Communication entre borne et superviseur par modem 3G : utilisation de cartes SIM Orange ou multi-opérateurs suivant couverture réseau.

Le SDEI a signé une convention avec GIREVE pour faciliter la visibilité et l'accessibilité des infrastructures de recharge et l'interopérabilité entre les réseaux de recharge à l'échelle Française et Européenne



# Le service mobilité



 Bornes installées

# Plan de relance déploiement complémentaire

---

- Le 30/10/2020 : dépôt d'un dossier dans le cadre du plan de relance d'état pour la résilience électrique 2021 dans le cadre de la transition énergétique et solutions innovantes au Facé pour le financement d'IRVE en milieu rural.
- Notification de l'aide le 10/08/2021
  - Montant des travaux HT à justifier : 360 000 €
  - Montant de la subvention maximale : 207 000 €

# Plan de relance déploiement complémentaire

- Simulation de financement pour une borne à 15 000 € HT
  - Facé 57,5 % : 8 625 €
  - SDEI 20% : 3 000 €
  - Turpe 7,5% : 1 125 €
  - Communes 15% : 2 250 €
- *Projet fin de déploiement fin 2022 pour bénéficier du plan de relance*

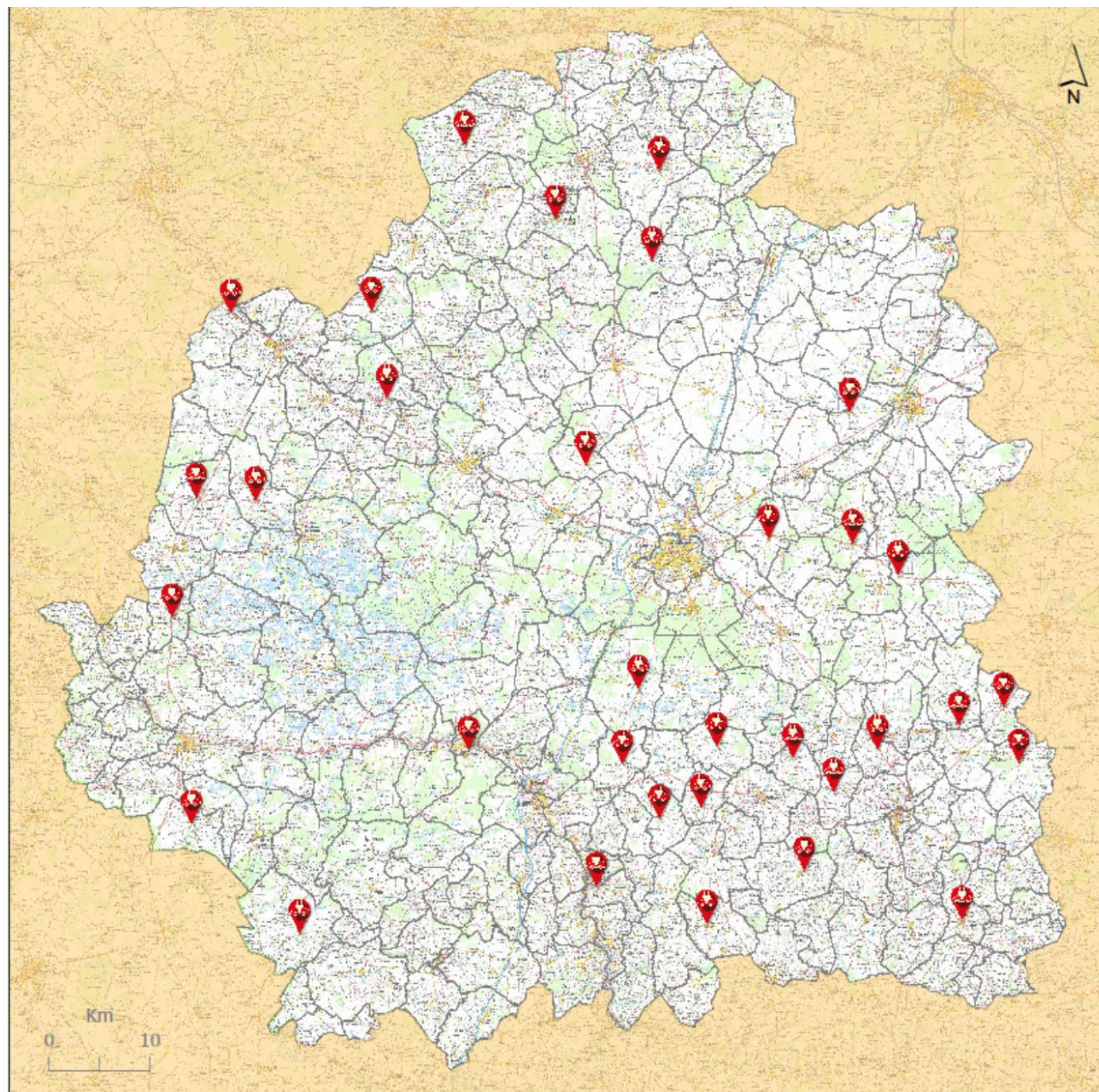
Coût de fonctionnement annuel par borne : 1400 € TTC

**Maintenance** : assurée par l'entreprise Equipement Electrique, Il comprend la maintenance **préventive** annuelle (nettoyage, révision et contrôle visuel), **corrective** (déclenchement d'une panne, d'un utilisateur ou alarme du superviseur)

**Superviseur** : Chargelec36, site accessible aux usagers et en mode administrateur pour le SDEI (commande à distance et activation des abonnements)

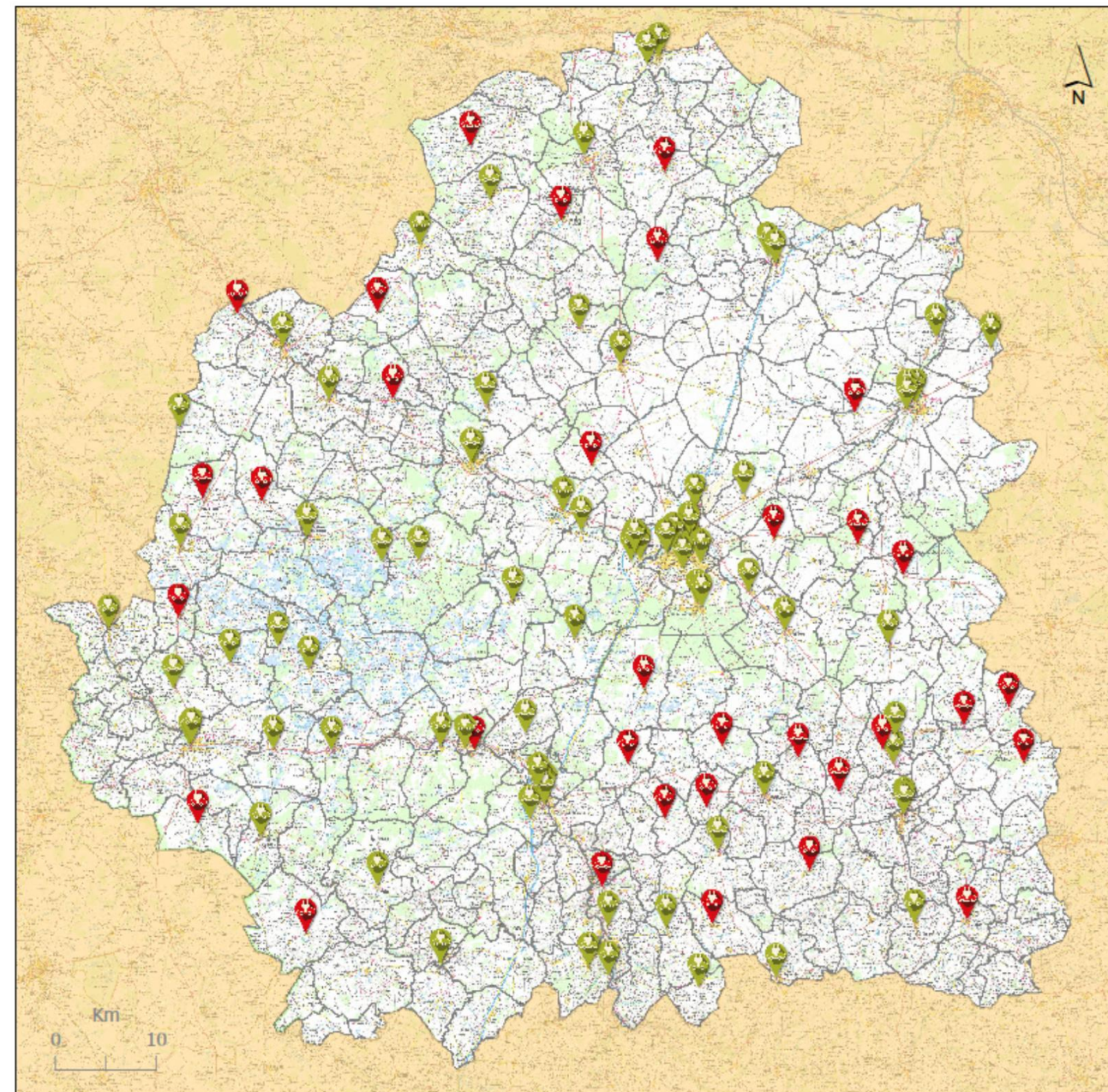
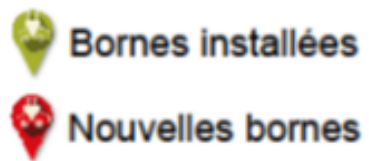


## Prévisionnel des implantations futures des bornes





## Maillage prévisionnel à la fin du déploiement complémentaire



- La loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE).
- Le schéma directeur donne à la collectivité ou à l'établissement public un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :
  - coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés
  - cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie
  - adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit

- Le SDIRVE comporte :
  - Un diagnostic
  - Un projet de développement et des objectifs chiffrés
  - Un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser
  - Un dispositif de suivi et d'évaluation
  
- *Le SDEI en partenariat avec le SIEIL lance une consultation pour l'animation et l'élaboration d'un SDIRVE à maille départementale et régionale.*